



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

Rapport N° 3
CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2020

Ne prennent pas part au vote de la délibération : - Philippe BOHELAY, Simon POURRET et Valérie BERNARD, membres du Conseil d'Administration de PUBLIC INFO - Nicaise JOSEPH, Dominique ROGUE-SALLARD et Christophe BERTUCAT membres du Conseil d'Administration de Retraite Loisirs et Solidarité au titre du CCAS - Pascaline BIDOUNG, membre à titre personnel de Solidarités Femmes Immigrées - Isabelle LAVEST et Dominique BRIAT, membres de l'Association des Amis du RIO - M. le Maire, membre du Centre de Loisirs des Jeunes POLICE NATIONALE - Valérie BERNARD, membre à titre personnel du Comité de Quartier la Plaine les Vergnes

Rapporteur : Madame Sondès EL HAFIDHI

Le Contrat de Ville de Clermont Auvergne Métropole a été signé en décembre 2015 et adopté par délibération du Conseil Municipal du 05 janvier 2016. Elaboré à l'origine pour 6 ans, il vise à définir une stratégie de développement social, urbain et économique des 5 quartiers prioritaires de la Métropole, à savoir pour la Ville de Clermont-Ferrand, les quartiers nord (Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes), La Gauthière, Saint-Jacques et le territoire de la Fontaine-du-Bac. Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, les élus de la ville ont approuvé le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogeant ainsi le Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Clermont Auvergne Métropole est chargée de son animation et de sa coordination, en veillant à ce que les projets financés dans le cadre du Contrat de Ville soient contributeurs des projets urbains définis dans le cadre de la Convention de Renouvellement urbain. Pour sa part, la Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité. Elle soutient dans le cadre d'un appel à projets annuel les acteurs souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations du Contrat.

Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs et autres, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville et de la Métropole. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, la santé, les sports, l'éducation, la culture, le cadre de vie et la cohésion sociale, le développement économique ou l'accès au droit.

Ainsi, le Contrat de Ville, par la mise en place d'un appel à projets, permet l'émergence et le soutien des projets au service des habitants des quartiers de la Politique de la Ville dans une logique d'innovation sociale.

Pour l'appel à projets 2020, 213 actions ont été déposées par 140 porteurs de projets soit 10 % de plus que l'année précédente. 142 actions sollicitent un financement Ville représentant 113 porteurs de projets différents, pour un montant total de 856 272 €. 35 % des projets portent sur de nouvelles actions.

Les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations au titre de l'appel à projets 2020 ont fait l'objet d'une étude partagée entre les services de la Ville mais également entre tous les autres financeurs du Contrat de Ville (État, Département, Métropole), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champ de chaque direction), et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun. Enfin, l'instruction

de ces demandes de subventions a été conduite de manière concertée en interne de la Ville avec les différents Adjointes concernés.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité.

A l'issue de l'instruction des 142 dossiers, 104 projets sont proposés à l'examen de ce Conseil Municipal pour un montant total de subventions envisagées de 601 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-joints en annexe ;
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **25 FEV. 2020**

Pour le Maire et par délégation
La Conseillère Déléguée,



Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association Jeunesse et Horizons au titre du Contrat de Ville 2020

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 14 février 2020, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **Association Jeunesse et Horizons** », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 4C rue du Pré-Juge, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Valérie VEDRINE-DUPLE, Présidente de l'association, SIRET n° 41055431500037, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Préambule

L'association Jeunesse et Horizons a pour but de faire connaître et développer de nouveaux horizons aux enfants et aux jeunes des quartiers Nord de Clermont-Ferrand en leur permettant un accès à des activités de loisirs (socioculturelles et sportives) périscolaires et aux périodes de vacances scolaires, ainsi que des évasions ponctuelles de leur milieu (organisations de camps) et également les préparer à leur avenir en leur apprenant à connaître et comprendre les différentes cultures qui font la richesse de leurs quartiers.

Considérant les objectifs du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : maintenir et développer la présence de structures socio-éducatives de proximité et complémentaires aux offres municipales.

Considérant les projets « Activités de loisirs 7/17 ans : activités socio-éducatives et camps » et « Culture de proximité : arts plastiques et échecs » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 26 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient l'association Jeunesse et Horizons dans le cadre de ses activités socio-éducatives mises en œuvre sur le territoire Nord de Clermont-Ferrand.

Article 2 - Objectifs des actions de Jeunesse et Horizons

L'association permettra à des enfants et des jeunes d'avoir accès à des activités de loisirs éducatives, socioculturelles et sportives pour sortir de leur environnement quotidien. Elle met en œuvre également deux ateliers hebdomadaires à l'école Jean de la Fontaine et offre un accès à des espaces de création et de pratiques innovantes pour les enfants des quartiers Nord.

Article 3 - Engagement de Jeunesse et Horizons

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2021,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 26 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville les actions « Activités de loisirs 7/15 ans : activités socio-éducatives et camps » (soit 21 000 € représentant 36,14 % du coût total de l'action évalué à 58 100 €) et « Culture de proximité : arts plastiques et échecs » (soit 5 000 € représentant 48 % du coût total de l'action évalué à 10 330 €).

La subvention sera versée au compte de l'association «Jeunesse et Horizons» :

Code banque :15589, Code guichet : 63602, Numéro de compte : 05323325644 Clé RIB : 86, à la banque «Crédit Mutuel Massif Central».

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Jeunesse et Horizons s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour l'association Jeunesse et Horizons,

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

La Présidente,

Le Maire,

Sandrine VEDRINE-DUPLE

Olivier BIANCHI

Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et la CLCV 63 au titre du Contrat de Ville 2020

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 14 février 2020, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **La CLCV 63** », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 32 rue Gabriel PERI, à Clermont-Ferrand représentée par Monsieur Michel Édouard INCABY, Président de l'association, SIRET n° 39246229700020, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Préambule

La CLCV 63 est une association qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. Elle intervient, aux niveaux national et local, sur tout ce qui concerne la défense des consommateurs, la représentation des locataires, l'éducation populaire, la défense de l'environnement, l'action éducative complémentaire de l'enseignement public et la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Considérant les objectifs du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : favoriser l'intégration et l'engagement citoyens de tous les habitants des quartiers, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité ainsi que renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement, de promotion de la santé et d'accès aux soins.

Considérant les projets «Accompagner les habitants dans leur relogement, améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants» ainsi que l'action «Promotion de la santé, accès aux droits et aux soins» déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 32 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient la CLCV dans l'exercice de ses missions de :

- Accompagner les habitants dans leur relogement, améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants
- Promotion de la santé, accès aux droits et aux soins

Article 2 - Objectifs des interventions de la CLCV

Accompagner les habitants dans leur relogement, améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants

Cette action vise à favoriser l'implication des habitants des quartiers prioritaires dans la gestion de leur cadre de vie, notamment concernant les problématiques de logement, par un accompagnement social et la mise en place de permanences spécifiques.

Promotion de la santé, accès aux droits et aux soins :

La CLCV contribue à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers prioritaires en organisant des démarches d'information et d'éducation pour la santé adaptée, reposant sur trois principes « transversalité, proximité et partenariat ».

Article 3 - Engagement de la CLCV

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire et l'identification du réseau des partenaires,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2021,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 32 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, représentant 14,8 % du coût total de la première action évalué à 80 570 €, et 39,8 % de la deuxième action dont le coût total est évalué à 50 250 €, et répartis comme suit :

- Accompagner les habitants dans leur relogement, améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants: 12 000 €
- Promotion de la santé, accès aux droits et aux soins: 20 000 €

La subvention sera versée au compte de l'association "CLCV 63» :

Code banque :18175, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08779639950 Clé RIB : 38, à la banque "Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin".

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association CLCV 63 s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour la CLCV 63,

Le Président,

Michel Edouard INCABY

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association PREMUDANSE au titre du Contrat de Ville 2020

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2020, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **Prémudanse** », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 35 avenue des États Unis, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Josyane BARDOT, Présidente de l'association, SIRET n° 34998249600029, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Préambule

Prémudanse est implantée à Clermont-Ferrand depuis 1987. Depuis cette date, elle a développé des actions visant à promouvoir la danse sous toutes ses formes et à proposer une offre culturelle en favorisant l'accès pour tous les publics à la pratique artistique et au spectacle vivant. Son action se concentre aujourd'hui sur la mise en œuvre d'un projet portant sur les cultures urbaines (ateliers et spectacles de danses hip hop, graff, musique...).

Considérant les objectifs du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs et favoriser les diffusions culturelles dans les quartiers.

Considérant le projet «des mots pour dire» déposé par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 25 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient Prémudanse dans la mise en œuvre des actions menées autour des cultures urbaines.

Article 2 - Objectifs des actions de Prémudanse

Des mots pour le dire

Cette action permet d'inviter les participants à s'exprimer en mots, en gestes, en corps, en mouvements. Mettre en place un projet global à travers une chorégraphie. L'objectif est de mettre en image les mots de chacun.

Article 3 - Engagement de l'association Prémudanse

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2021,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 25 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, pour l'action *Des mots pour le dire* représentant 67 % du coût total de l'action évalué à 37 300 €.

La subvention sera versée au compte de l'association Prémudanse :

Code banque :11907, Code guichet : 00010, Numéro de compte : 00117431486 Clé RIB : 82, à la banque "Banque Populaire du Massif Central".

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Prémudanse s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour l'Association « Prémudanse », Pour la Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

La Présidente,

Le Maire,

Josyane BARDOT

Olivier BIANCHI

Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Public Info au titre du Contrat de Ville 2020

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 14 février 2020, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **Public Info** », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 2 rue Henri TOURRETTE, à Clermont-Ferrand représentée par Monsieur Patrick DUMAS, Président de l'association, SIRET n° 39273707800031, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Préambule

L'association « Public Info » a pour vocation d'offrir aux habitants des quartiers de La Gauthière et de Clermont Nord des services de proximité dans divers domaines comme démarches administratives, recherches d'emploi, accès à la formation, au logement,... etc.

Elle met à disposition des services publics et des habitants des locaux équipés et les moyens nécessaires pour effectuer leur permanence ou leurs démarches (bureaux, outils informatique, salle de réunion, salle de documentation). Un accueil est assuré tous les jours de 9h à 17h et plusieurs milliers de personnes bénéficient de ce service.

Considérant les objectifs du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité.

Considérant le projet « Pôle de services publics de proximité – Maison des services au Public de la Gauthière » déposé par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 24 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient Public Info dans l'exercice de ses missions de pôle de services publics sur le territoire de la Gauthière, et des quartiers Nord de la Ville.

Article 2 - Objectifs des actions de Public Info

Ce pôle de services publics consiste à offrir des services de proximité et d'accompagnement aux démarches administratives en direction des habitants du quartier de la Gauthière et des quartiers Nord de la Ville.

Article 3 - Engagement de Public Info

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2021,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 24 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, représentant 28,5 % du coût total de l'action évalué à 84 000 €.

La subvention sera versée au compte de l'association «Public Info» :

Code banque :15589, Code guichet : 63602, Numéro de compte : 05344715340 Clé RIB : 87, à la banque "Crédit Mutuel ARKEA".

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Public Info s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires.

A Clermont-Ferrand, le

Pour Public Info,

Le Président,

Patrick DUMAS

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Fédération du Secours Populaire Français du Département du Puy-de-Dôme au titre du Contrat de Ville 2020

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 14 février 2020, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme** », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 10 rue de Bien Assis, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Nicole ROUVET, Secrétaire Générale de l'association, SIRET n° 30967520500137, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Préambule

La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme est implantée à Clermont-Ferrand depuis plusieurs décennies. Depuis cette période, elle a développé des actions visant à « pratiquer la solidarité » en apportant un soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique aux personnes dans le besoin.

À ce titre, l'association organise un certain nombre d'actions et d'initiatives ayant pour objectif, non seulement de partager des moments forts autour des valeurs telles que la solidarité, la tolérance et le mieux vivre ensemble mais aussi de proposer aux bénéficiaires d'autres actions promouvant l'activité physique.

Considérant les objectifs du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : favoriser l'intégration et l'engagement citoyens de tous les habitants des quartiers, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité ainsi que renforcer et maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité.

Considérant le projet « Accompagnement des habitants et des enfants des quartiers prioritaires » déposé par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 30 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme dans l'exercice de ses missions de la mise en œuvre d'une action d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires.

Article 2 - Objectifs des interventions de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme

Accompagnement des habitants et des enfants des quartiers prioritaires :

Cette action a pour objectif de réduire les inégalités en permettant aux personnes en situation de précarité, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances, aidant ainsi à lutter contre l'isolement et l'exclusion et favorisant l'ouverture à d'autres horizons, la mixité des publics (géographique, sociale, culturelle).

Elle se concrétise par l'accompagnement au départ en vacances en famille, par des séjours en colonie pour les enfants, par un séjour collectif d'une semaine pour les seniors isolés. Par ailleurs, des sorties culturelles sont mises en place pour les enfants et pour les familles, et des places de cinéma sont distribuées.

Article 3 - Engagement de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2021,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 30 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, représentant 9,25 % du coût total de l'action évalué à 324 150 €.

La subvention Contrat de Ville sera versée au compte de l'association "Fédération du Secours Populaire Français » :

Code banque :18715, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08100673191 Clé RIB : 32, à la banque "Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin".

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Secours Populaire Français 63 s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Pour la Fédération du Secours Populaire Français
du département du Puy-de-Dôme,**

La Secrétaire Générale,

Nicole ROUVET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

Le Maire,

Olivier BIANCHI



Programmation Contrat de Ville 2020 – Ville de Clermont-Ferrand

Thématique Accès au droit / Mobilité

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Association CeCler	<i>Assurer un hébergement sécurisé et un accompagnement d'urgence des femmes victimes de violences orientés par les dispositifs d'accueil et d'orientation du département.</i>	Proposer un accompagnement global et personnalisé des femmes visant un retour rapide aux dispositifs de droit commun.	N	Tous quartiers prioritaires	Femmes de 18 ans ou plus	139 957 €	0 € Nouvelle action	15 000 €	15 000 €
CDAD	<i>Accès aux droits</i>	Permanences juridiques sur les QPV	R	Tous quartiers prioritaires	Adultes et familles	85 000 €	0 €	4 000 €	3 500 €
CIDFF 63	<i>La Maison Digitale = Un lieu pour Elles</i>	Favoriser l'inclusion numérique des femmes. Mettre en place un programme pédagogique sous forme d'ateliers collectifs (programme sur la vie quotidienne et sur l'insertion professionnelle).	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Les femmes âgées de 18 à 65 ans et plus	8 160 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Centre Ressources illettrisme Auvergne	<i>Programme de promotion des usages numériques</i>	Sensibilisation et d'information sur la problématique de l'illettrisme de conseils, de mise à disposition et d'animation de ressources pédagogiques	N	Tous quartiers prioritaires	Tout public	154 000 €	10 000 €	4 000 €	10 000 €
Espoir de femmes	<i>Initiatives de femmes</i>	Favoriser l'accès aux droits (santé, logement, formation) principalement aux femmes. Les accompagner dans leurs démarches administratives, juridiques, de recherche d'emploi, éducatives. Mobilisation sur la question des migrations à Clermont-Fd notamment à la Gauthière.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	57 201 €	4 000 €	6 825 €	4 000 €
Femmes Solidaires Clermont	<i>Permanences sociales hebdomadaires, accueil juridique</i>	Agir pour l'égalité hommes/femmes. Lutter contre les violences conjugales, l'isolement. Défendre les droits des femmes : permanence hebdomadaire, écoute téléphonique, accueils juridiques par une avocate et accompagnement social. Projet à destination des scolaires autour de l'exposition "c'est mon genre".	R	Saint-Jacques	400 femmes	5 550 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €
Formation Insertion Travail (FIT)	<i>Plateforme ALF</i>	Mise en réseau des acteurs de l'apprentissage du français: centraliser les demandes d'apprentissage du français des personnes en demande, orienter les personnes vers les structures adéquates, assurer un suivi de chaque parcours.	R	Tous quartiers prioritaires	600 personnes concernées	119 000 €	15 000 €	15 000 €	13 500 €
INITIATIVE	<i>Du Laboratoire Citoyen vers un Pôle Territoriale de coopération associative</i>	Créer un espace multi-associatif de lien social et connecté pour une meilleure inclusion numérique. Animer le Tiers-Lieu de vie sociale et connecté à Neyrat.	R	Quartiers Nord	Tous les publics	48 670 €	2 000 €	8 000 €	5 000 €
Planning Familial 63	<i>Prévention - information dans les quartiers prioritaires sur les questions liées à la sexualité</i>	Informers les femmes et les jeunes sur la connaissance de soi, les moyens de contraception, les lois, les droits et la citoyenneté. Mise en place d'un "Groupe de parole" sur une problématique choisie chaque mois. Partenariat avec Solidarité Femmes Immigrées et Espoir de Femmes. Participation à la quinzaine de l'Égalité.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Environ 250 bénéficiaires	9 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Planning Familial 63	<i>Éducation à la sexualité</i>	Information et sensibilisation des jeunes aux questions liées à la sexualité, prévention des grossesses non désirées, des M.S.T. Animations d'éducation à la sexualité.	R	Tous quartiers prioritaires	630 personnes	8 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Public Info MSAP la Gauthière	<i>Pôle de Services Publics de proximité - Maison de Services au Public la Gauthière</i>	Rapprocher les services publics (et privés) des habitants du quartier nord et de l'agglomération : permanences diverses (mission locale, CPAM, bailleurs, juristes, etc...)	R	La Gauthière	Environ 18 000 personnes	84 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Retraite Loisirs et Solidarité	<i>Participer au bien vieillir et lutter contre l'isolement des aînés</i>	Inciter les seniors à participer davantage aux pratiques culturelles, physiques, loisirs et artistiques. Organisation d'activités variées (physiques, cognitives, culturelles). Proposer des animations dans les clubs de quartier, organiser des événements festifs et accompagner les seniors sur des ateliers de bien-être, mémoires, etc...	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Les seniors dans les quartiers de Clermont-Ferrand	32 900 €	6 000 €	7 000 €	6 000 €
SAMA	<i>Atelier socioprofessionnel "ALSP"</i>	Promouvoir l'insertion par l'acquisition de la langue française, et des codes socioculturels français : ateliers ciblés sur le langage "professionnel - recherche d'emploi". 1 groupe de 10 personnes sur 5 mois de cours. Initiation à la bureautique et internet en partenariat avec l'association Culture et Loisirs de la Gauthière.	R	La Gauthière	Groupe mixte de personnes immigrées	30 880 €	2 800 €	3 000 €	2 800 €
SAMA	<i>Ateliers sociolinguistiques "ASL"</i>	Faciliter l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère par l'acquisition de la langue française : 9 groupes de 15 personnes. Orientation du public via la plateforme ALF.	R	Tous quartiers prioritaires	160 personnes	84 251 €	16 000 €	17 000 €	16 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Unis-Cité	Programme "Re'pairs Santé" et "Vitamines"	Mobiliser 12 jeunes volontaires en service civique à travers des actions d'éducation à la santé, au bien-être ainsi que des actions de prévention des comportements à risques.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Jeunes de 16 à 30 ans	98 528 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

Thématique Cadre de Vie

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
AFEV Auvergne	Colocations Solidaires	Mise en place d'une colocation de 12 étudiants bénévoles de AFEV sur les quartiers de Saint-Jacques et de Fontaine du Bac	R	St Jacques – Fontaine du Bac	12 étudiants âgés de 19 à 22 ans	15 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CLCV	Accompagner les habitants dans leur logement, améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants	Proposer un accompagnement des habitants dans leur logement afin de mieux les informer sur les différents projets en lien avec le NPRU. Mobiliser les habitants à participer à l'évolution du NPRU.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	1 400 personnes	80 570 €	12 000 €	13 000 €	12 000 €
EGCV	Aménagement du rucher des Vergnes	Cet aménagement repose sur la mobilisation des habitants autour d'un projet collectif. Végétaliser le rucher avec les habitants. Informer et sensibiliser les habitants à leur environnement, et promouvoir la biodiversité.	R	Quartiers Nord	Les habitants du quartier	5 150 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Les Compagnons Bâisseurs Auvergne	Actions de dynamisation des espaces urbains et d'animation de la vie sociale	Mise en place de 4 projets distincts avec l'ensemble des acteurs publics et privés des QPV afin de construire ensemble des projets partagés. 4 quartiers seront retenus pour mettre en œuvre des actions innovantes (Courmon, Fontaine du Bac, les Vergnes et Champratel).	N	Tous quartiers prioritaires	Les habitants des 4 quartiers concernés	66 669 €	0 € Nouvelle action	15 000 €	3 000 €

Thématique Culture

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Air de rien	La culture vecteur de cohésion sociale	Initier des jeunes ou moins jeunes à l'écriture, à la créativité, à l'imaginaire dans le cadre d'ateliers d'expression ou de théâtre. Création de scénarios et montage de vidéo avec les jeunes.	R	La Gauthière	Tout public	10 278 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Association Les Amis du Rio	Cinéma de mon pays et Cinéma de mon quartier	Proposer aux plus jeunes spectateurs d'accéder à un cinéma de proximité à travers la programmation Art et Essai. Proposer de projections cinématographiques, création de parcours d'échanges, d'ouvertures culturelles et sociales.	R	Quartiers Nord	Environ 9 000 personnes	91 207 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Association Prémudance	Des mots pour dire	Inviter les participants à s'exprimer en mots, en gestes, en corps, en mouvements. Mettre en place un projet global à travers une chorégraphie. L'objectif est de mettre en image les mots de chacun.	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	Les jeunes des QPV	37 300 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Association SCORIES	Général Girls	Proposer de désenclaver les lieux de diffusion culturelle en travaillant sur la mixité et le brassage des publics. Faire une manifestation en deux temps avec des projections de films "en miroir" (espace multimédia Georges Conchon et salle Nelson Mandela). Favoriser l'utilisation d'un transport durable (tram/C.Vélo)	N	Tous quartiers prioritaires	Tous les publics	15 050 €	0 € Nouvelle action	2 000 €	1 000 €
Association Suprême Legacy	Parcours itinérant cultures urbaines	Proposer une découverte des cultures urbaines dans les quartiers prioritaires de la ville de Clermont-Ferrand. Etablir un parcours itinérant Cultures urbaines lors de la semaine de découverte notamment sur toutes les disciplines (culture hip-hop, graffiti, beatbox, écriture).	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	18 000 €	0 € Nouvelle action	3 000 €	2 000 €
Brésil Volcanique	Maracatu du Plateau	Favoriser l'ouverture culturelle des enfants du quartier et leur implication dans un projet culturelle. Créer un groupe de maracatu dirigé et animé par les enfants du quartier St-Jacques en partenariat avec les écoles du territoire. Organisation de spectacles.	R	Saint-Jacques	60 enfants	13 700 €	1 000 €	1 600 €	1 000 €
Centre Lyrique Clermont Auvergne	Lyrique en quartier(s) 2020	Faire découvrir l'art lyrique aux familles et aux enfants dans les quartiers prioritaires, pour leur donner envie d'apprendre à devenir spectateur et acteur de cet art. Cette année, l'accent sera mis sur l'égalité P/H dans tous les aspects du projet : contenu artistique et encadrement.	R	Tous quartiers prioritaires	900 personnes	127 100 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Cultures du cœur Auvergne	Cultive ton territoire	Développer l'accès des habitants des QPV aux événements culturels du territoire. Proposition de parcours culturels pour les bénéficiaires des structures sociales. Rencontres participatives autour des pratiques culturelles.	R	Tous quartiers prioritaires	Les habitants des quartiers	12 530 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
KODON	Bibliothèque des Afriques	Proposer de découvrir la diversité des peuples et de cultures du continent africain. La bibliothèque des Afriques permet aux habitants de mieux connaître leurs origines proches ou lointaines.	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	9 840 €	0 € Nouvelle action	2 000 €	1 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Lee Voirien	12ème édition du festival "Culture dans tous les sens"	Favoriser et valoriser la mixité entre personnes en situation de handicap et personnes valides par le biais d'expressions artistiques et culturelles. Organisation de spectacles, ateliers pratiques, présentation d'expositions et d'actions de sensibilisation au handicap, visites de lieux culturels, journées d'études.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	9 820 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Guêpes Rouges	ESSAIMER - Projet 2020/2021	Créer une dynamique entre la future nouvelle médiathèque de Croix-de-Neyrat et le territoire. L'objectif est de cultiver une dimension artistique et culturelle autour du nouvel équipement et ancrer cette dimension dans l'ensemble du Territoire Nord.	N	Quartiers Nord	Les habitants, usagers et acteurs professionnels et associatifs du territoire Nord	69 100 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Ludothèque Clermont Saint-Jacques	Bâtissons notre quartier, créons son avenir Phase 4	Accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier dans le cadre de la rénovation urbaine. Proposer des ateliers de construction en briques légo afin d'imaginer et de se projeter sur leur devenir de Saint-Jacques.	R	Saint-Jacques	Les habitants de Saint-Jacques	15 289 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Plein la Bobine	Organisation de la 4ème édition de la Fête du cinéma d'animation et de dispositifs d'éducation à l'image l'accompagnant	Utiliser le cinéma d'animation pour aborder le français, les mathématiques, la physique à travers les processus de création de films d'animation. Proposer des ateliers d'éducation à l'image, de réaliser un film collectif, de mettre en place le marathon de l'animation avec les étudiants et les lycéens.	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	3 000 personnes	8 850 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €
ZWIZZ et Compagnie	Du théâtre pour vivre des découvertes sociales et culturelles	Accueillir les jeunes dans les ateliers pour faire du théâtre. Emmener 12 jeunes (2 groupes de 9 à 14 ans) au Festival international du Puy en Velay "Graine de scène. Faire participer les 5 ateliers Théâtre (45 comédiens) lors des Zwizz Trévales à la Maison de quartier de Croix de Neyrat.	N	Quartiers Nord	les enfants des quartiers Nord	4 400 €	0 € Nouvelle action	2 000 €	1 000 €

Thématique Loisirs/Citoyenneté/Vivre ensemble

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Amiclub Croix-de-Neyrat	Organisation de divers événements et actions	Proposer des soirées conviviales entre adhérents. Organiser des sorties culturelles et éducatives.	N	Quartiers Nord	Tout public	12 850 €	0 € Nouvelle action	1 600 €	1 600 €
ASC Clermont Nord	Les valeurs de la République via la citoyenneté, l'éducation, la culture et le sport	Assurer des instants culturels, sportifs, éducatifs, (ateliers divers, sorties culturelles...) afin de restaurer le lien social, lutter contre l'exclusion sociale, favoriser le vivre ensemble.	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	11 043 €	2 000 €	2 700 €	2 000 €
Association Coup de pouce	Les Valeurs éternelles : Comment la culture peut-elle contribuer à améliorer le "vivre ensemble"?	Créer du lien social entre les habitants par des activités socioculturelles. Soutenir et développer les animations sociales : point d'accueil pour information et orientation des habitants + animations diverses (sorties familles, repas solidaires, débat citoyen, journée du secourisme, projet Démos).	R	Quartiers Nord	Les habitants du quartier	17 065 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €
Association culturelle Franco-algérienne	Permettre le vivre ensemble par le sport et la culture	Construire le vivre ensemble par les règles universelles du football. Lutter contre les discours radicaux et haineux en prônant la citoyenneté, la cohésion sociale.	R	La Gauthière	Tous publics	9 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Association du Centre culturel marocain du Puy-de-Dôme	Entretenir le lien social et l'amitié entre les peuples pour mieux vivre ensemble	Favoriser le lien et la mixité sociale en organisant des animations diverses, des moments festifs, sorties et voyages culturels.	R	La Gauthière	Résidents du quartier de La Gauthière	19 500 €	5 000 €	7 000 €	5 000 €
Association Joie en chœur	Contribuer au développement social et culturel par le chant chorale	Permettre à la population diversifiée du quartier de se rencontrer par une passion commune : le chant chorale. Rencontre hebdomadaire de 2 heures à la maison de quartier de Croix de Neyrat pour les répétitions.	R	Quartiers Nord	Tout public	4 400 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Association Multicolore	"Occupe tes mains, ta tête ira mieux."	Proposer des ateliers ouverts deux après-midi par semaine autour d'activités manuelles, de cours de cuisine, de séance de bien-être. Mettre en place des visites de musées (Barguin, musée du costume à Moulins).	N	La Gauthière	50 femmes de tous âges	5 500 €	0 € Nouvelle action	1 500 €	1 500 €
Association Pinceaux en Liberté	Ouverture culturelle	Visites du musée Adrien Dubouché et du musée du four des Casseaux à Limoges. Reportages de voyages, films documentaires avec témoignages des conférenciers.	N	Quartiers Nord	Les adhérentes de l'association	2 010 €	0 € Nouvelle action	1 000 €	1 000 €
Association Pinceaux en Liberté	Formation à la Technique Américaine	Acquérir une technique différente et moderne de peinture sur porcelaine.	N	Quartiers Nord	Les adhérentes de l'association	550 €	0 € Nouvelle action	300 €	300 €
Association Toutes et Tous Ensemble	Construire, apprendre, comprendre pour un mieux vivre ensemble dans ma Cité par le biais des actions culturelles, éducatives et citoyennes	Proposer des manifestations culturelles (sorties de découverte, conférences débats), des manifestations sportives, des soirées musicales, des ateliers cuisines et des conférences débats de vulgarisation scientifiques..	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	13 200 €	1 500 €	3 500 €	1 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Resonance	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandeur	Subvention ville envisagée
Association Toutes et Tous Ensemble	<i>Femmes des quartiers, Femmes citoyennes : Egalité F-H</i>	Accompagner et informer les femmes sur leurs droits. Mise en place des activités d'informations, d'accompagnement par le biais d'actions (café débats, conférences par des spécialistes, marches exploratoires et sorties dans les quartiers Nord). Soirée musicale et conviviale dédiée aux femmes le 13 mars 2020.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Environ 300 femmes	12 900 €	1 000 €	2 500 €	1 000 €
Bien vivre en terres montferrandaises	<i>Animation du quartier sur le vivre ensemble et mixité</i>	Faire rencontrer les habitants de tous les quartiers. Proposer des voyages au Mont Saint-Michel et en Ardèche. Mettre en place des moments de convivialités à l'Espace Nelson Mandela.	N	La Gauthière	Les familles à Montferrand	25 960 €	0 € Nouvelle action	1 500 €	1 500 €
Boxing Club la Gauthière	<i>Accueil de loisirs 11-17 ans pendant les vacances et séjours en France et à l'étranger</i>	Offrir à des jeunes sans activité, d'avoir l'opportunité de faire des activités de loisirs, sportives et culturelles pour apprendre les règles de vie en collectivité, le respect d'autrui et l'épanouissement personnel.	R	La Gauthière	24 jeunes de 11 à 17 ans	23 000 €	1 500 €	1 800 €	1 500 €
CIDFF 63	<i>Vers un citoyen.ne autonome et informé.e</i>	Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires. Proposer des permanences mensuelles dans les maisons de quartiers. Mettre en place des ateliers collectifs auprès des jeunes, professionnels, grand public autour de plusieurs thématiques.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	150 personnes	5 250 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €
Co-cooking, la cuisine partagée	<i>Une cuisine partagée, lieu d'innovation sociale pour un quartier vivant</i>	Permettre aux habitants du quartier de se retrouver autour de l'activité cuisine dans un lieu convivial. Organisation de différentes animations dans la cuisine partagée (2 fois/semaine cantine participative le midi, rencontres interculturelles sur l'alimentation, des activités thématiques).	R	Quartiers Nord	Tout public	24 500 €	4 000 €	6 000 €	4 000 €
Comité de quartier de Fontaine du Bac	<i>Animation Bac Loisirs</i>	Organiser des actions favorisant des échanges interculturels et intergénérationnels entre le quartier de Fontaine du Bac et la ville de Clermont-Ferrand. Mettre en place un programme d'activités déployés tout au long de l'année : activité de loisirs, sorties cinémas, marché artistique, Noël des enfants. .	R	Fontaine du Bac	Les habitants de Fontaine du Bac et de Saint-Jacques	14 600 €	2 000 €	3 500 €	2 000 €
Comité de quartier de la Gauthière	<i>Renouvellement de notre livret d'Accueil "Vivre à la Gauthière"</i>	Améliorer la communication dans le quartier et donner à chaque habitant le moyen de connaître les infrastructures disponibles. Ce livret d'accueil sera distribué uniquement dans le quartier.	N	La Gauthière	Tous les habitants du quartier de la Gauthière	3 950 €		1 000 €	1 000 €
Comité de quartier la Plaine / Les Vergnes	<i>Action en direction des jeunes et des familles et développement des échanges</i>	Accompagner les habitants dans leur vie de tous les jours en créant du lien social. Organisation d'un cross, actions auprès des femmes (couture, sorties, remise en forme...). Proposer des moments conviviaux et d'échanges auprès des femmes et des jeunes.	R	Quartiers Nord	600 personnes	31 550 €	4 000 €	4 500 €	4 000 €
Comité Régional Mosaic Auvergne	<i>Promouvoir la participation des femmes et l'égalité des sexes dans la vie de la cité</i>	Proposer divers ateliers sur les questions relatives aux femmes. Cette action est destinée aux femmes originaires des QPV. Proposer des sorties culturelles hors cité. Sensibiliser et prévenir sur la question de l'élimination de la violence faite aux femmes.	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	Environ 100 personnes	29 578 €	1 500 €	5 000 €	2 000 €
CONCORDIA	<i>Mise en œuvre du dispositif Service civique en intermédiation dans les associations et accompagnement des jeunes en mission</i>	Mise à disposition de 5-7 services civiques dans les associations de quartier pour des jeunes de 16 à 25 ans.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	de 16 à 25 ans	57 220 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CONCORDIA	<i>Accroître la mobilité internationale des jeunes issus des quartiers prioritaires - Les Territoires de Clermont-Ferrand et de Courmoult-d'Arvergne</i>	Permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles expériences de vie grâce à la mobilité internationale (environ 20 jeunes ciblés). Accompagnement à l'envoi de 5 à 20 jeunes sur un projet de volontariat international en 2020.	R	Tous quartiers prioritaires	Jeunes issus des QPV entre 13 et 30 ans	19 144 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Jeunesse et Horizons	<i>Activités de loisirs 7/17 ans : activités socioéducatives et camps</i>	Permettre à des enfants et à des jeunes d'avoir accès à des activités de loisirs éducatives, socioculturelles et sportives pour sortir de leur environnement quotidien.	R	La Gauthière	Environ 35 enfants	58 100 €	21 000 €	21 300 €	21 000 €
Jeunesse et Horizons	<i>Culture de proximité : arts plastiques et écrits</i>	2 ateliers hebdomadaires à l'école Jean de la Fontaine : arts plastiques et échecs + exposition. Offrir un accès à des espaces de création ou de pratiques innovantes pour les enfants du quartier repérés par les enseignants. Leur faire découvrir des lieux culturels autour de leur quartier.	R	La Gauthière	Environ 25 enfants	10 330 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
L'Onde Porteuse	<i>Antenne sensible</i>	Proposer dans les quartiers nord une action d'éducation aux médias centrée autour de la production de podcasts et d'émission de radio avec les habitants de ces quartiers sur des thèmes choisis par les participants.	R	Quartiers Nord	Les jeunes adultes et adultes des quartiers Nord	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
La Gauthière culture et loisirs	<i>Après-midi culturelles</i>	Permettre à des personnes souvent isolées de développer leurs connaissances culturelles tout en rencontrant d'autres personnes pouvant provenir de milieux différents : sorties culturelles. Elaboration du programme avec les participants tous les 2 mois.	R	La Gauthière	35 personnes adultes	13 700 €	7 000 €	7 500 €	7 000 €
Mediacoop	<i>Webradio à Crais: de Neyrat</i>	Installer un studio dans un local inter-association mis en place par Initiatives. C'est d'accompagner l'émancipation des jeunes par des projets concrets avec des objectifs de dialogue, discours, interviews, reportages et en favorisant l'insertion.	N	Quartiers Nord	Tout public	5 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandeur	Subvention ville envisagée
Neyrat Basket Association	<i>L'école de basket-ball, un outil éducatif et social</i>	En plus de l'école de basket, mise en place d'un dispositif en lien avec le collège Albert Carnus. Mise en place de l'aide aux devoirs, de la formation des bénévoles, construire des actions à la parentalité.	R	Quartiers Nord	Les personnes de Croix-de-Neyrat	71 260 €	5 500 €	13 000 €	5 500 €
Peuple et culture	<i>Rencontres interculturelles : accueil et voyages d'études</i>	Échanges culturels de 10 jours pour des jeunes issus des quartiers nord et des jeunes d'un ou deux pays de la communauté européenne.	R	Quartiers Nord	Jeunes des quartiers Nord	27 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Secours Populaire Français 63	<i>Accompagnement des enfants et leur famille habitant les quartiers prioritaires</i>	Renforcer et développer des actions d'éducation populaire auprès des enfants et des adolescents afin de les accompagner dans leur réussite sociale, éducative et participer à la prévention de la délinquance. Proposer des actions sur l'apprentissage de la langue française.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tous âges	324 150 €	30 000 €	41 400 €	30 000 €
Solidarités Femmes Immigrées	<i>Intégration des Femmes Immigrées</i>	Permettre l'accès aux droits des femmes dans la sphère privée et publique. Créer et favoriser le lien social (lutte contre le communautarisme,...). Interface avec les services publics (permanences d'accueil, d'informations, d'orientation,...).	R	Saint-Jacques	Femmes et hommes des quartiers de Saint-Jacques et de Fontaine du Bac	47 691 €	4 500 €	6 050 €	4 500 €
Union Jeunesse Clermontoise	<i>Activités sportives et socio-éducatives pour une meilleure insertion sociale</i>	Mettre en œuvre des activités sportives, éducatives, culturelles et sociales. Organiser un atelier de boxe d'entretien auprès d'un public féminin (1h30/semaine). Organiser une à deux soirées à thème (citoyenneté, droit des femmes...) en impliquant les familles.	R	Quartiers Nord	Jeunes de Clermont Nord	45 250 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €

Thématique Sport

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandeur	Subvention ville envisagée
3S Métropole	<i>Les "Duo créniaux" multisports loisirs</i>	Mettre en place des séances/cycles de Multi-sports Loisirs Éducatifs qui se dérouleront dans les maisons de quartier, gymnases des quartiers Nord. Proposer des permanences régulières pour faire un suivi individuel des adhérents (création et suivi de projets, accompagnement santé et social).	R	Quartiers Nord	Toutes les personnes de plus de 6 ans	59 200 €	5 000 €	15 000 €	5 000 €
ALFA Saint-Jacques	<i>Développement du basket féminin (jeunes et adultes)</i>	Améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à pratiquer un sport : le basket. Création d'actions d'animation et d'insertion, auprès des femmes.	R	Saint-Jacques	Jeunes filles dès l'âge de 4 ans aux femmes adultes	48 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €
ALFA Saint-Jacques	<i>Le basket comme outil éducatif</i>	Utiliser la pratique du basket comme un support favorisant la cohésion sociale, la citoyenneté, l'égalité des chances et la lutte contre la ségrégation sociale. Créer des actions dans le quartier, avec le centre Georges Brassens, avec et dans les écoles primaires, ouvrir une section basket dans le collège en ZSP.	R	Saint-Jacques	Jeunes du quartier de Saint-Jacques	49 000 €	2 000 €	10 000 €	2 000 €
Amiclub Croix-de-Neyrat	<i>Ouverture sur les bienfaits du tennis</i>	Pratique et découverte du tennis. Proposer une activité encadrée, mixte, pour des jeunes des quartiers prioritaires. Permettre aux habitants et enfants des écoles de pratiquer un sport.	R	Quartiers Nord	Tout public (13 jeunes, 18 adultes et 1 adulte en sport adapté)	27 560 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
AS Saint-Jacques Football	<i>Grandir et s'épanouir par le football</i>	Pérenniser l'organisation de l'école de foot. Accueil de jeunes suivis par les éducateurs, formations de jeunes à l'arbitrage et entraîneurs par la FFF. Organisation d'une fête annuelle rassemblant les habitants, arbre de Noël pour les enfants.	R	Saint-Jacques	253 enfants et jeunes âgés de 6 à 19 ans	125 639 €	5 000 €	9 000 €	5 000 €
AS Saint-Jacques Football	<i>Chantier éducatif et séjour à l'étranger</i>	Réalisation par les jeunes d'un chantier éducatif (commanditaire Logidôme), encadré par le club afin de participer au financement du départ à l'étranger, Espagne.	R	Saint-Jacques	30 jeunes garçons	26 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
AS Saint-Jacques Football	<i>Section féminine</i>	Permettre à de jeunes filles de participer à une compétition de football féminin. Engagement de 11 joueuses, avec deux entraînements par semaine.	R	Saint-Jacques	39 jeunes filles de 11 à 17 ans	10 330 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €
ASM Omnisports	<i>ASM Sport Avenir Jeunesse</i>	ASM Omnisports souhaite par le biais du sport contribuer à des actions ciblées afin d'accompagner les jeunes et leurs familles dans leur vie sportive, citoyenne ainsi que professionnelle. Le club met en place son dispositif Sport Avenir Jeunesse décliné en 5 programmes selon les tranches d'âge.	R	Tous quartiers prioritaires	Les publics de 6 à 30 ans	284 320 €	14 000 €	21 500 €	14 000 €
Boxing Club la Gauthière	<i>Boxe - Ecole de Boxe</i>	Donner à des jeunes l'opportunité d'exercer la boxe dans un cadre de qualité avec personnel qualifié, pour leur inculquer une maîtrise de soi et le respect des règles et des autres. Proposer cette activité de boxe pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans, habitants dans les quartiers Nord.	R	La Gauthière	Environ 100 participants	39 400 €	12 500 €	12 800 €	12 500 €
Boxing Club la Gauthière	<i>Musculation - mise en forme</i>	Donner aux jeunes des quartiers la possibilité d'exercer la musculation dans un cadre de qualité avec personnel qualifié, pour leur inculquer une maîtrise de soi et le respect des règles et des autres.	R	La Gauthière	380 participants âgés de 15 à 65 ans	33 700 €	6 400 €	6 700 €	6 400 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconstruite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
CDOS 63	<i>Sport Jeunes et Stage ADOS</i>	Proposer aux enfants âgés de 6 à 16 ans issus des quartiers Nord, la Gauthière des vacances sportives encadrés par des éducateurs diplômés d'État dans les gymnases clermontois.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tous les enfants de 6 à 16 ans	33 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Clermont Boxe Saint-Jacques	<i>La pratique de la boxe anglaise au sein du quartier prioritaire de Saint-Jacques</i>	Permettre la pratique de la boxe anglaise à tout public dans le quartier de Saint-Jacques (démonstrations, fêtes, forums, tournois)	R	Saint-Jacques	90 personnes	22 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
Clermont Métropole Football	<i>Bien Plus Que Du Sport</i>	Poursuivre l'installation des académies avec des écoles de football en partenariat avec l'école municipale des sports dans les quartiers clermontois (QPV) pour favoriser et rendre accessible la pratique sportive pour toutes et tous dès 5 ans. Féminiser le club à tous les niveaux.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tous âges	267 000 €	15 000 €	50 000 €	15 000 €
Family Social Club	<i>Family SPORT</i>	Le projet se décline en deux actions vers des publics différents. Il y a le FIT WOMEN HEALTH (sport-santé en direction des adultes éloignés de la pratique sportive) et PARENTS CHILDREN SPORT (activités sportives en famille). Ces actions sont encadrées par un éducateur sportif diplômé d'État.	N	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	5 800 €	0 € Nouvelle action	1 500 €	500 €
Ligue AURA de Judo	<i>Judo éducation insertion dans les quartiers sensibles</i>	Permettre à un maximum de jeunes issus de quartiers sensibles de suivre des cycles d'initiation au judo éducatif, pour leur inculquer des valeurs citoyennes fortes, de renouer du lien social.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	62 000 €	3 000 €	5 000 €	3 000 €
Phoenix Camp	<i>Activité de gymnastique rapide, stretching et yoga pour une population féminine</i>	Mise en place d'une activité de gymnastique rapide, stretching et yoga pour une population féminine à Saint-Jacques encadrée par une personne expérimentée. Constitution d'un groupe de 15 femmes au début.	N	Saint-Jacques	Les femmes de Saint-Jacques	5 000 €	0 € Nouvelle action	1 000 €	500 €
Phoenix Camp	<i>Activité cross training et sport bien-être</i>	Mise en place d'une activité de cross training et sport bien-être en direction d'un public bien rodé à cette pratique et également pour un public débutant.	R	Saint-Jacques	Tous publics	6 100 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €

Thématique Développement économique/Emploi

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconstruite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
ASC Clermont Nord	<i>Découvrir des métiers et des entreprises de mon territoire</i>	Rapprocher les habitants des quartiers et les entreprises du territoire par des moments d'échanges. Renforcer les actions en direction des jeunes. Rencontres entre les jeunes et les entrepreneurs autour de débats, petits déj, visites d'entreprises.... Mise en place d'un forum des métiers.	R	Quartiers Nord	Les habitants de l'ensemble des QPV	11 500 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €

Thématique Éducation/Parentalité

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconstruite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
AFEV Auvergne	<i>Accompagnement à la scolarité</i>	Accompagnement global à la scolarité de jeunes résidents dans les QPV de l'agglomération clermontoise. Les accompagnements se déroulent au domicile des familles bénéficiaires à hauteur de 2 heures par semaine durant l'année scolaire.	R	Tous quartiers prioritaires	150 à 200 jeunes	107 155 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
ASC Clermont Nord	<i>Apprendre à apprendre - Passeport de la réussite</i>	Renforcer les actions d'insertion en direction des jeunes. Mise en place de plusieurs ateliers pour un groupe de jeunes (apprendre à apprendre, gestion du temps, la motivation, gérer son stress, importance de la culture et de la lecture).	R	Quartiers Nord	Plus de 600 personnes	28 250 €	12 500 €	16 000 €	12 500 €
ASC Clermont Nord	<i>Soutien à la parentalité. On ne naît pas parent, on le devient !</i>	Assurer une aide à la parentalité par le biais d'ateliers sur la psychologie de l'enfant, de développement personnel, l'accompagnement à la scolarité et la santé. Mise en place d'un week-end de la parentalité avec des conférences, des tables rondes, des animations...	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	9 449 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Association INSIGNIS	<i>Dispositif de soutien scolaire pour les QPV</i>	Intégrer les QPV dans la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire innovant. Créer des liens entre les enfants des QPV et le monde de l'enseignement supérieur.	R	Tous quartiers prioritaires	90 élèves	56 100 €	5 000 €	7 500 €	5 000 €
Association Nounous et Bac à sable	<i>Dynamisation de la parentalité sur le territoire</i>	Développer le lien adultes-enfants en mettant en place des temps d'échanges à la maison de quartier de la Fontaine du Bac regroupant des enfants et assistantes maternelles. Proposer des activités parents-enfants à chaque vacances scolaires dans les locaux de la maison de quartier.	N	Fontaine du Bac	Tout public	3 950 €	1 300 €	1 300 €	1 000 €
Association Parole Donnée / Lili label Cie	<i>Ecole du jeune spectateur et des familles - Dis, on va au spectacle ?</i>	Mettre en place d'une pratique du spectacle vivant au sein des familles. Proposer à l'enfant et à ses parents une diversité d'expériences et de rencontres avec des formes de création différentes. Proposer 3 spectacles par an de propositions artistiques.	N	Quartiers de Clermont-Ferrand	quartiers REP+ de Clermont-Ferrand (100 enfants de 7 à 12 ans)	24 500 €	0 € Nouvelle action	5 000 €	1 500 €
Enfance et Familles du quartier de Saint-Jacques	<i>Accueil des enfants-parents, prioritairement du Quartier de Saint-Jacques et des ateliers d'éveil artistique pour soutenir leur lien</i>	Accueil des familles, soutien à la parentalité, socialisation des enfants au sein de la Maison partagée du quartier de Saint-Jacques. Proposer des ateliers d'éveil artistique et culturel à tous (contes, chansons de cultures diverses, peintures, dessins, danses, etc...).	N	Saint-Jacques	60 familles et les enfants de moins de 6 ans	16 500 €	0 € Nouvelle action	4 500 €	4 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
FAL 63	<i>Développer le programme "Lire et Faire lire" auprès des publics des territoires prioritaires</i>	Proposer une ouverture culturelle, une culture commune et une meilleure maîtrise de la langue française dans les quartiers de Clermont-Ferrand. Des séances de lectures seront organisées en petit groupe (une ou plusieurs fois par semaine). Mis en place de nouvelles formations thématiques et échanges de pratiques avec les acteurs locaux.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tous les enfants de la maternelle au collège	7 110 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Family Social Club	<i>Family CULTURE</i>	Offrir aux enfants, en dehors des temps de l'école, une offre centrée sur le soutien à la scolarité et les apports culturels, sportifs et éducatifs nécessaires à la réussite scolaire. Le soutien à la scolarité a lieu au Château des Vergnes.	R	Quartiers Nord	Enfants et jeunes des Vergnes	23 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Ficelle et Compagnie	<i>Etre parents aujourd'hui</i>	Mettre en place un projet avec la création et la représentation de théâtre forum sur la thématique de l'éducation et de l'organisation familiale (égalité F/H). Proposer des ateliers à destination des parents qui souhaitent travailler sur les difficultés de communication, la gestion des émotions, le rôle des parents,...	R	Tous quartiers prioritaires	Familles des quartiers prioritaires	18 500 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €
L'Ouverture	<i>Projets socio-éducatifs</i>	Inviter les jeunes à sortir de leur environnement et de se mélanger avec les autres. Soutenir les parents dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants. Mise en place de soutien à la scolarité, des aides individuelles, aide à la préparation aux examens et soutien à la parentalité.	R	La Gauthière	Les enfants du CP à la Thermale du quartier de la Gauthière	40 004 €	7 000 €	8 083 €	7 000 €
La Maison d'à côté	<i>Lien d'accueil enfant-parent</i>	Lieu d'accueil parents-enfants: proposer un espace convivial adapté aux enfants de moins de 4 ans et à l'accompagnement de la parentalité.	R	Quartiers Nord	Les familles dans les quartiers Nord	44 600 €	6 500 €	15 000 €	6 500 €
Les Petits Débrouillards	<i>Les Sciences en bas de chez toi</i>	Faciliter l'accès à tous à la culture scientifique et technique. Permettre aux jeunes d'apprendre à vivre ensemble et à lutter contre les préjugés. Proposer de développer l'esprit critique en croisant les sciences avec diverses questions de société. Mettre en place des cités débrouillardes, des animations de rue dans les QPV. Proposer des ateliers autour des médias et des réseaux sociaux.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	15 844 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Ludothèque Clermont Saint-Jacques	<i>Jouons en famille</i>	Proposer un temps de rencontres réguliers autour du jeu au sein de la cellule familiale (après-midis jeux, veillée familles, sorties familles...).	R	Saint-Jacques	Les familles et habitants de Saint-Jacques	4 172 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Ma Chance, moi aussi	<i>Pérennisation et développement Ma chance moi aussi Clermont-Ferrand</i>	Accompagnement de 12 nouveaux enfants en 2020. Ouverture de l'établissement en décembre 2018 à la Gauthière. Proposer un accompagnement sur la prise en charge des enfants dès l'âge de 5 ans, sur le soutien scolaire. Adopter une relation de confiance et de coopération avec les parents. Partenariat étroit avec l'Éducation Nationale.	R	La Gauthière	Les 6/15 ans	137 998 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €

Thématique Santé

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Association Avenir Santé	<i>Favoriser la santé et le bien-être chez les jeunes des quartiers prioritaires de la Métropole</i>	Proposer des actions de prévention/réduction des risques (cannabis, tabac, alcool) chez les jeunes des quartiers prioritaires.	R	Tous quartiers prioritaires	Les jeunes habitants des QPV	30 984 €	5 000 €	6 500 €	5 000 €
CLCV	<i>Promotion de la santé/santé environnementale - Accès aux droits et aux soins</i>	Coordonner 3 Collectifs Santé (Nord-Centre-Sud) en associant les habitants et en co-animation avec ASV. Proposer en 2020 la création d'une dynamique d'habitants pour l'ouverture d'un tiers-lieu sur la thématique santé à Saint-Jacques. Mettre en place un atelier cuisine itinérant à la Fontaine du Bac.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tout public	50 250 €	20 000 €	22 000 €	20 000 €
CPAM du Puy-de-Dôme - Relais Santé	<i>Accompagner les personnes fragiles dans le système de santé de droit commun</i>	Permettre aux publics fragiles en situation de précarité d'avoir accès aux droits et aux soins dans les QPV. Mise en place d'un accompagnement individualisé. Sensibiliser des groupes de personnes identifiées à des problématiques de santé.	R	Tous quartiers prioritaires	Environ 700 personnes	370 615 €	11 000 €	11 500 €	7 000 €
Mutualité Française Puy-de-Dôme	<i>Atelier Santé ville</i>	Mise en œuvre de l'ASV : actions de dépistages, suivis individualisés à la santé, formations des acteurs sociaux relais, forum autour de la santé, etc... Prise en charge des pathologies respiratoires, des comportements alimentaires défavorables, cancéreuses.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	2 500 personnes	65 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Mutualité Française Puy-de-Dôme	<i>Médiateur Adulte-relais en santé</i>	Informers les habitants de leurs droits relatifs à la santé et de les accompagner dans les démarches administratives d'accès aux droits. En 2020, le médiateur devra conduire une action de diagnostic santé sur les quartiers de Saint-Jacques et la Gauthière, en lien avec la coordinatrice Atelier Santé.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Tous âges	35 935 €	2 300 €	7 000 €	2 300 €

Thématique Tranquillité publique/Prévention de la délinquance

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
AVEC 63	<i>Aide aux victimes d'infractions pénales</i>	Accueillir et informer les victimes. Mettre en place une prise en charge pluridisciplinaire des victimes. Accompagner les victimes les plus traumatisées jusqu'au procès. Développer un travail de réseau avec le monde judiciaire, hospitalier et social. Mettre en place des groupes de paroles en faveur des femmes victimes de violences.	R	Tous quartiers prioritaires	Toutes les victimes d'infractions pénales	97 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconstruite	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2018	Subvention ville demandée	Subvention ville envisagée
Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ) Police Nationale	<i>Activités d'éducation citoyenne et de prévention auprès des mineurs issus des quartiers prioritaires de la ville</i>	Prévenir la délinquance juvénile auprès des jeunes issus des QPV et lutter contre les discriminations grâce à des ateliers/séances organisé(e)s par la police nationale. Promouvoir les valeurs citoyennes, le respect d'autrui et les notions de droits et de devoirs auprès de 130 mineurs de 10 à 18 ans issus des QPV.	R	Tous quartiers prioritaires	130 jeunes mineurs de 10 à 18 ans issus des QPV, garçons et filles	54 400 €	7 900 €	10 000 €	7 800 €
Comité Régional Mosaic Auvergne	<i>Prévenir et lutter contre la radicalisation, l'extrémisme et le communautarisme en améliorant le vivre ensemble par l'éducation à la citoyenneté et l'accompagnement vers la vie active</i>	Projet qui consiste à donner la parole aux jeunes, à former des citoyens, à lutter contre l'extrémisme et la propagation de la haine, en particulier dans les quartiers difficiles. Accompagner les jeunes à trouver un stage, une formation, un travail, les préparer à des entretiens, rédaction de CV et lettre de motivation, les impliquer dans la préparation des actions culturelles et éducatives.	R	Quartiers de Clermont-Ferrand	Les familles et les jeunes	28 628 €	2 000 €	4 500 €	2 000 €



Contrat de Ville



Analyse complète de la Programmation 2020

Conseil Municipal du 14 février 2020.

Rappel du contexte

- 21 février 2014 - Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale
- 21 décembre 2016 - Signature du Contrat de Ville de l'agglomération Clermontoise
- 17 février 2017 – Délibération du Conseil Municipal des subventions Contrat de Ville

Le contrat de ville est fondé sur 4 piliers thématiques :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et emploi
- La Gouvernance du Contrat de Ville

Et sur quatre priorités transversales :

- Jeunesse
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Lutte contre les discriminations
- Valeurs de la République et citoyenneté

Des critères d'évaluation des projets

- L'opportunité et l'intérêt du projet au regard du Contrat de Ville (analyse des constats, des objectifs et des publics visés, et prise en compte des axes transversaux)
- Le lien avec le territoire et avec les projets existants (manière dont le réseau partenarial est mobilisé dans le projet et place accordée aux habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action)
- L'efficacité du projet (analyse du rapport entre l'objectif et les modalités de l'action)
- La cohérence budgétaire et les autres financements mobilisés (hors crédits spécifiques Politique de la Ville)

Préambule

Pour l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville Clermont Auvergne Métropole, 213 actions ont été déposées par 140 porteurs de projets soit 10 % de plus que l'année précédente. 142 actions sollicitaient un financement Ville représentant 113 porteurs de projets différents, pour un montant total de 864 866 €.

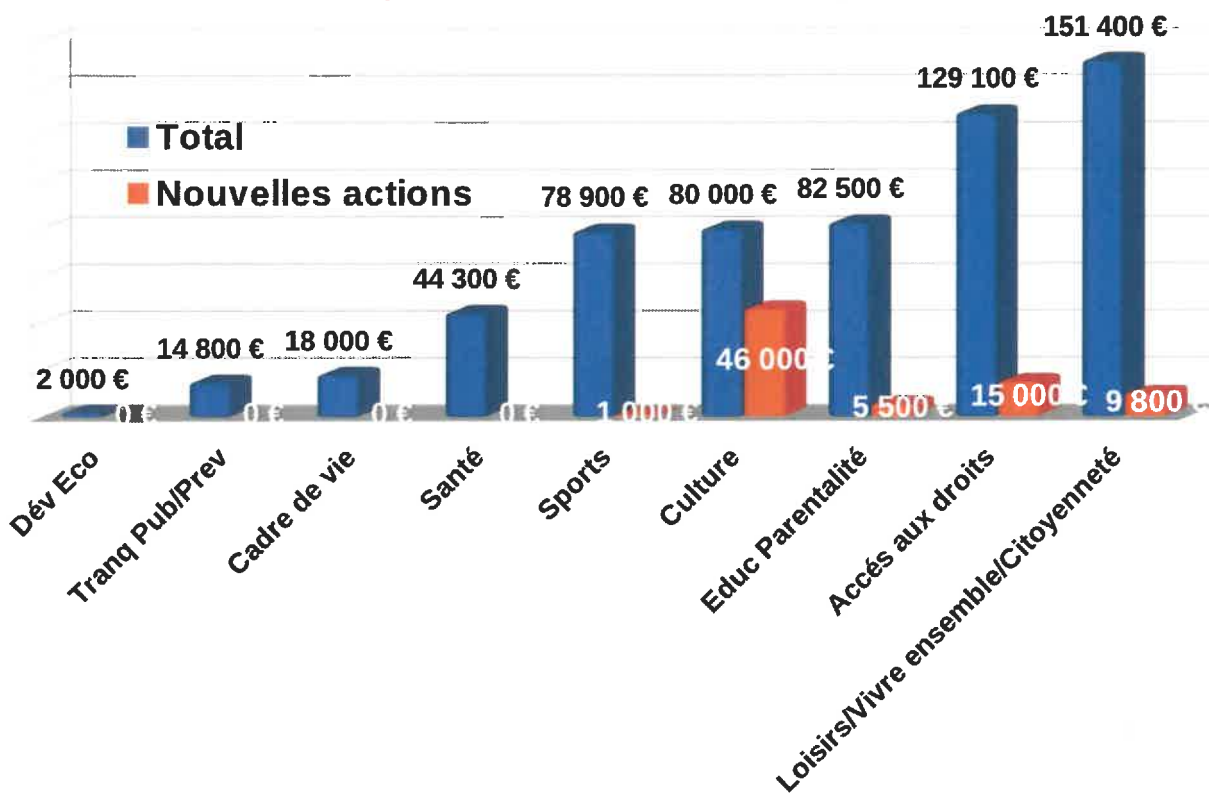
A l'issue de l'instruction de ces dossiers par les services de la Ville et par les adjoints concernés, il est proposé aux élus municipaux d'approuver le soutien financier des actions présentées au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville 104 projets pour un montant total de subventions accordées de 601 000 €.

Enfin, pour compléter l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus, voici la répartition du nombre d'actions proposées auprès de la totalité des financeurs :

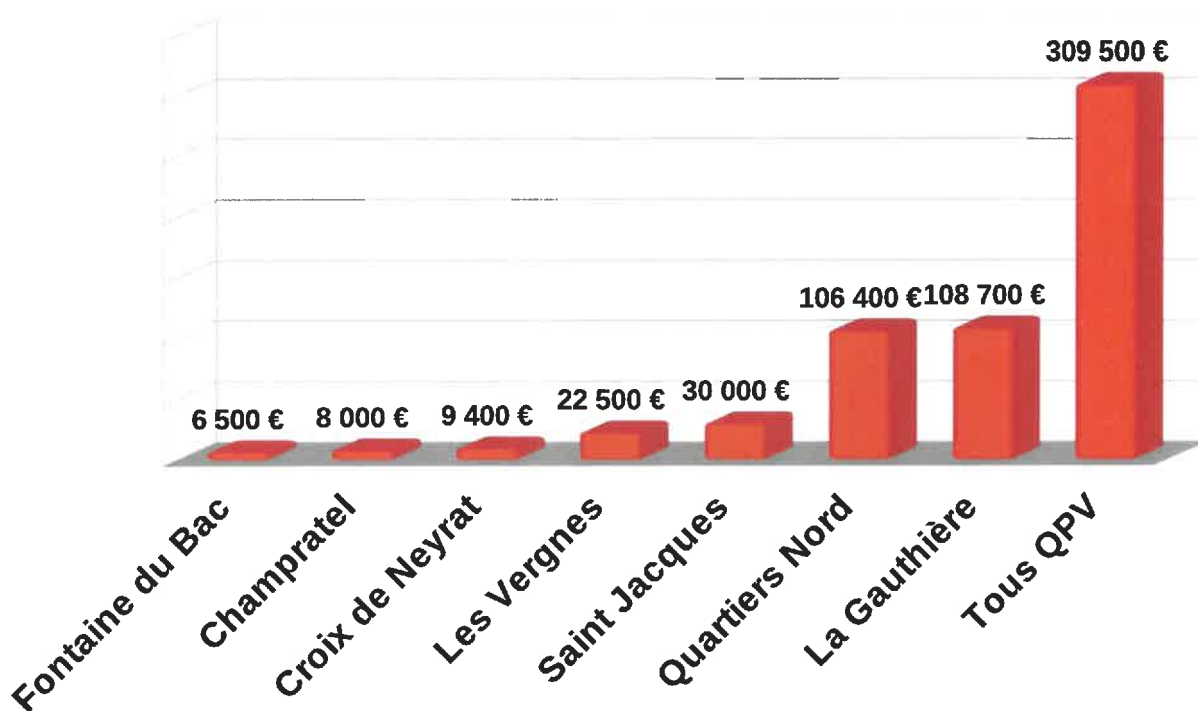
- Etat/CGET : 145 actions
- CD 63 : 95 actions
- Métropole : 75 actions
- Ville Clermont : 142 actions

Tous Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Répartition financière par thématique



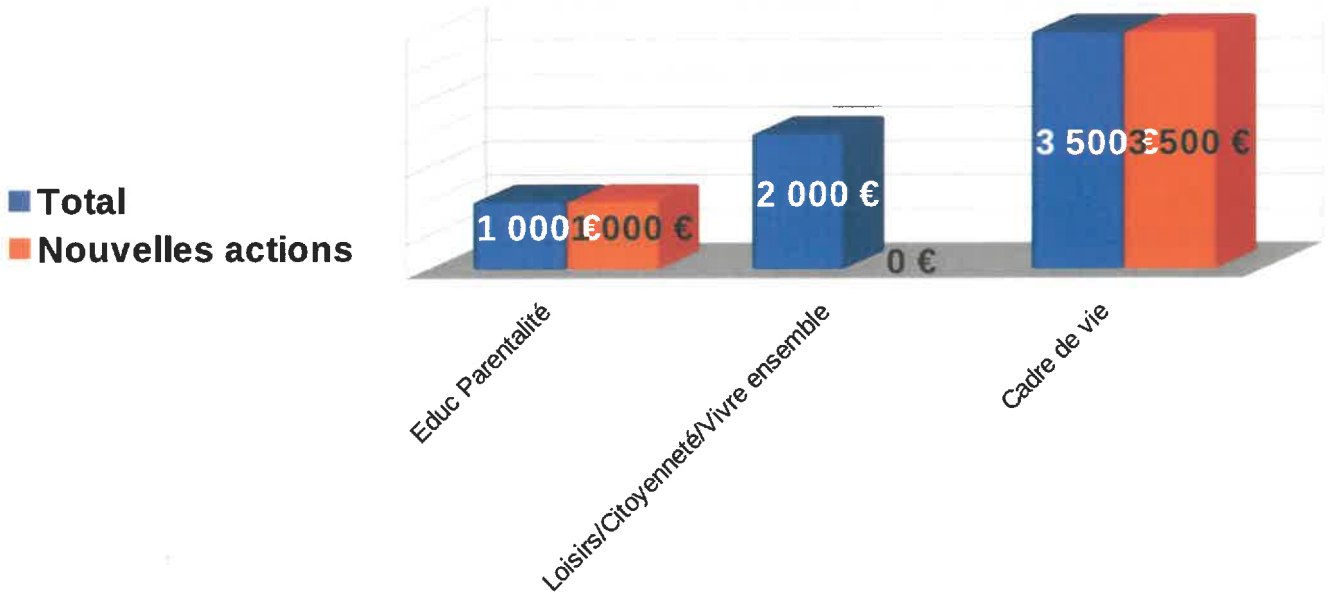
Répartition des financements par QPV



Focus par Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

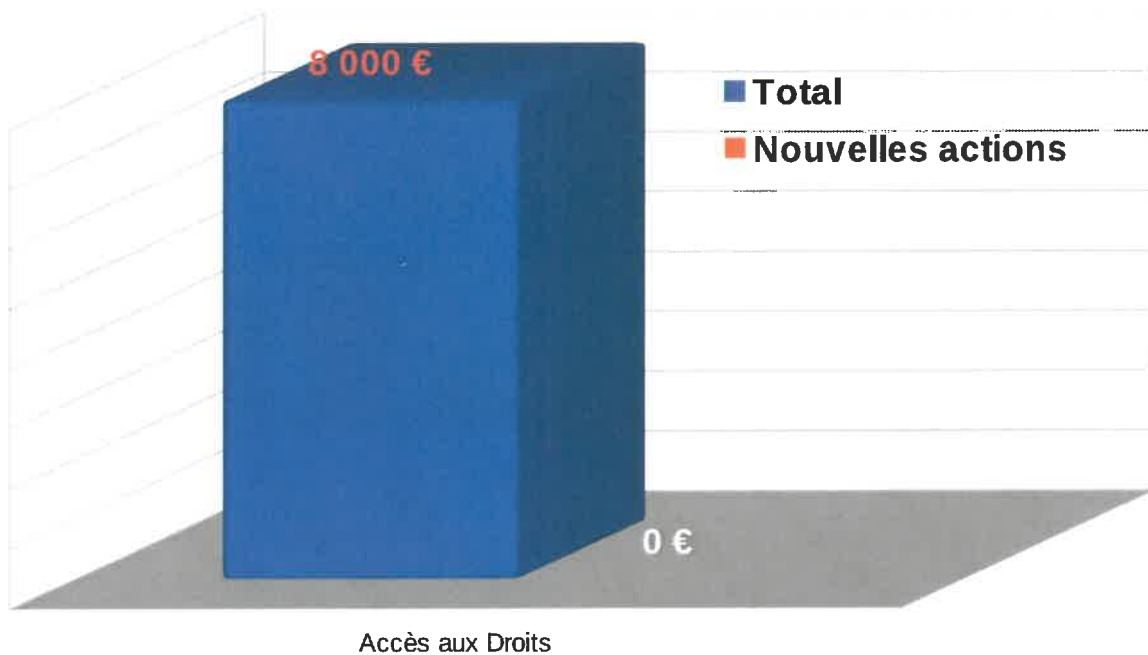
Fontaine-du-Bac

Répartition des financements par thématique



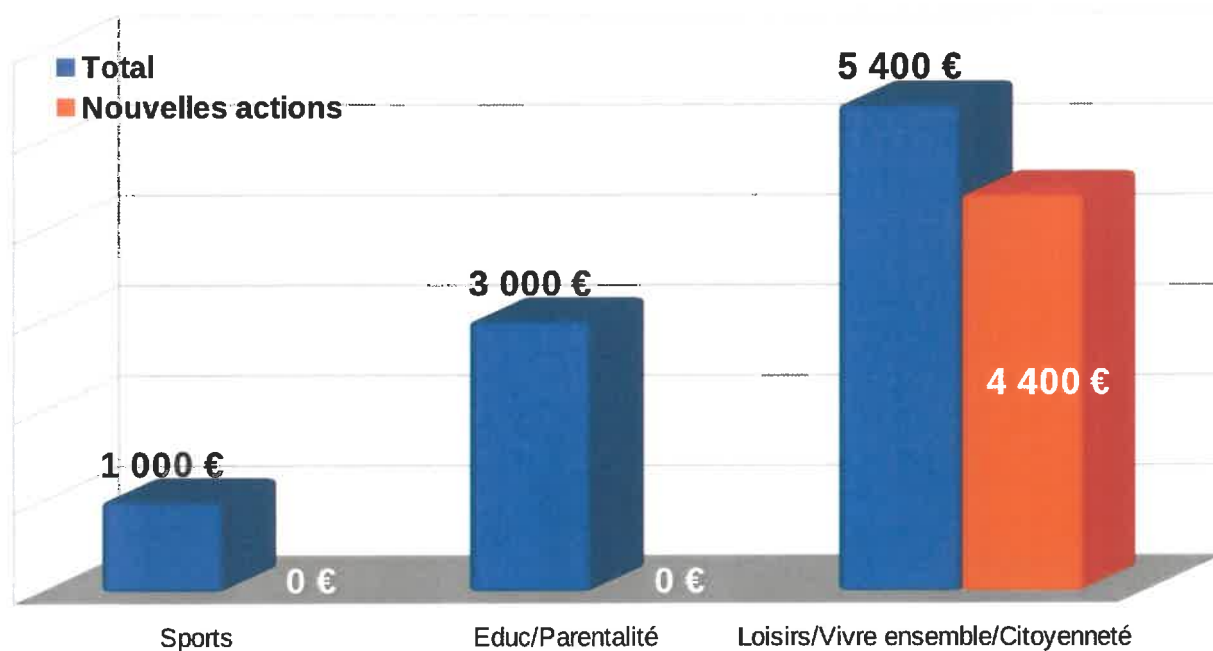
Champratel

Répartition des financements par thématique



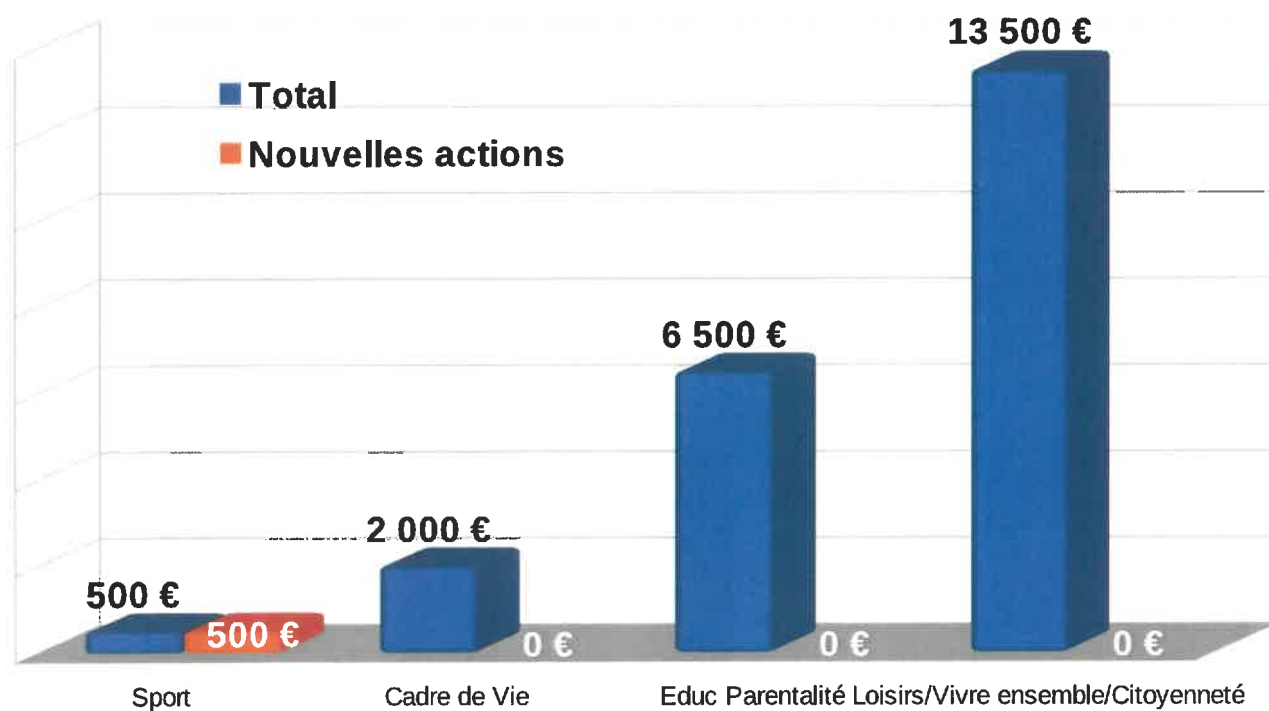
Croix de Neyrat

Répartition des financements par thématique



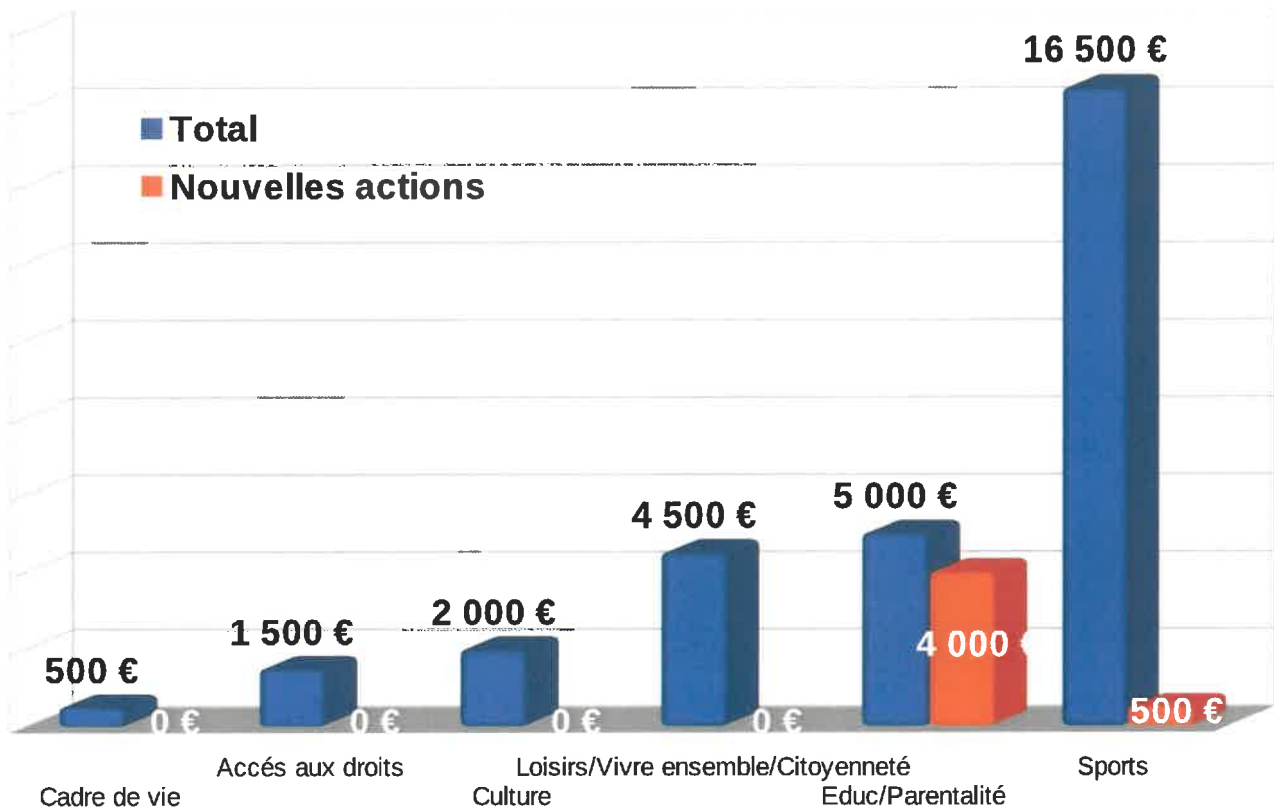
Les Vergnes

Répartition des financements par thématique



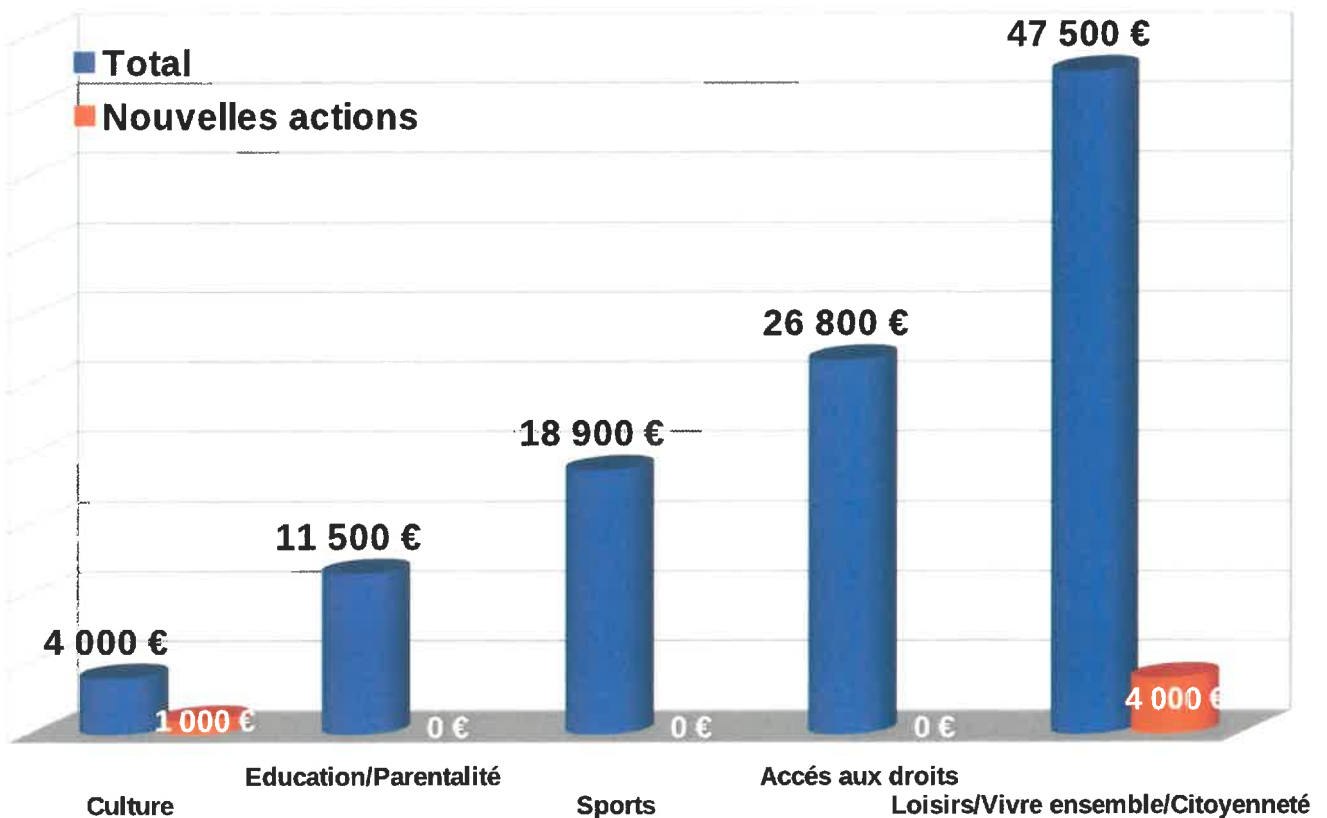
Saint Jacques

Répartition des financements par thématique



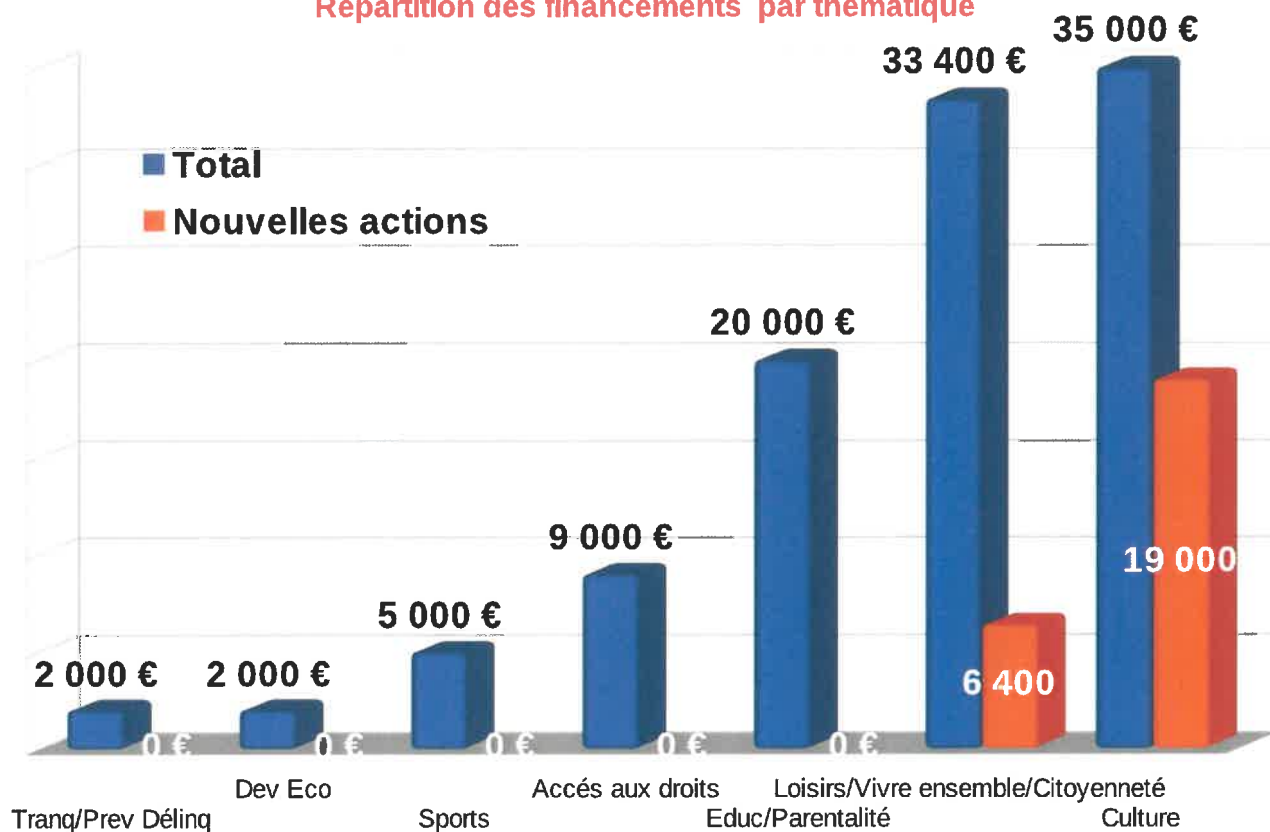
La Gauthière

Répartition des financements par thématique



Quartiers Nords

Répartition des financements par thématique



Tous Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Répartition des financements par thématique

